

**MAIRIE DE SALLENÔVES  
74270 SALLENÔVES**

**CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 AVRIL 2010**

---

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

---

**Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes**

Membres présents : 13

Secrétaire de séance : Dominique BOISIER

**1- LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 AVRIL 2010**

**2- PROMESSE D'ÉCHANGE** : Monsieur le Maire rappelle que la commune de Sallenôves a confié à l'OPH l'aménagement du secteur de « Champ derrière » ; il est composé de parcelles communales (A 1 469 et 1 468) et de parcelles privées (A 355 – 357p – 1 432 : appartenant à Monsieur et Madame Louis DUPONT, A 356 appartenant à Monsieur Louis DUPONT). L'OPH prévoit de réaliser 2 tranches de travaux : la première créant les lots à la vente et au locatif et la seconde, les logements en accession. La commune s'engage à mettre à disposition de l'OPH la parcelle 1 469p et à céder les parcelles 1 468 et 1 469p, en contrepartie, l'OPH cède à la commune, les parcelles 355 – 356 – 357p - 1 432. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la mise à disposition par la commune à l'OPH par bail emphytéotique à titre gratuit de la parcelle 1 469p (2 710 m<sup>2</sup>) et l'échange à titre gratuit entre l'OPH et la commune de 4 940 m<sup>2</sup> de terrain (à prendre sur les parcelles 355 – 356 – 357p 1 432).

**3- HONORAIRES POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES CHEMIN DE BALLAISON** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'entreprendre des travaux en ce qui concerne la structure de chaussée et l'enfouissement des réseaux secs sur le chemin de Ballaison. Monsieur le Maire explique qu'il faut désigner un maître d'œuvre qui sera chargé du projet. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Cabinet Longerey pour un montant de 1 450 € H.T.

**4 - DOSSIER DU LOTISSEMENT « SUR LES VIGNES » : LIAISON EAUX PLUVIALES** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les devis concernant la pose de canalisation pour le secteur de Ballaison, du hangar communal jusqu'au tènement de « Champ derrière » en vue de l'aménagement de ce secteur. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de confier la réalisation des travaux à l'entreprise PAGET et Fils pour un montant de 19 525,90 € H.T.

**5 – CHEMIN DE BALLAISON : MISE EN SOUTERRAIN EP, FT, BTA SUR LE TRONCON « ANCIENNE FRUITIERE – MAISON POST »** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réseaux secs (réseau électrique et télécom) sur ce tronçon ne sont pas enfouis ; le SIESS propose un devis pour cette mise en souterrain qui s'élève à un montant à charge pour la commune de 60 651,56 € T.T.C. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la chaussée est usée et qu'il est nécessaire de la refaire (en vue des nombreux passages, notamment de camions, pour les travaux du futur lotissement) ; la dépense, de 19 842,60 € H.T. (réalisés par les sociétés DEGEORGES et EIFFAGE), est prévue au budget. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité, les travaux de mise en souterrain des réseaux secs et ceux concernant la structure de chaussée.

## **6- INFORMATIONS :**

a) Journée Oxygène : Monsieur Pierre Liagre informe le Conseil Municipal que le dimanche 23 mai 2010 se déroulera la Journée Oxygène, réunion des habitants de la commune pour une randonnée pédestre suivant 2 circuits.

b) Journée de l'environnement : La C.C.F.U. s'associe à la Journée de l'environnement qui se déroulera le samedi 5 juin 2010 et sollicite les communes à mobiliser leurs habitants à des actions citoyennes ; la commission communale chargée de l'environnement propose le nettoyage des routes et chemins goudronnés accédant au centre du village.

c) Fête des Mères : Madame Maly SBAFFO informe le Conseil Municipal que la fête des Mères aura lieu le vendredi 28 mai 2010 à 19h30.

d) Fête de la Musique : Monsieur Didier Chêne informe le Conseil Municipal que la fête de la Musique se déroulera le samedi 12 juin 2010.